

Conditions d'admission

Public : Toute personne de 18 ans ou plus
Prérequis : Être titulaire d'une carte SST **Délais d'accès à la formation** : 8 jours
Lieu de la formation : au sein d'une salle de cours adaptée ou en centre de secours.

Renseignements pratiques

Durée : 7 heures
Participants : individuel ou en groupe (4 à 10 stagiaires)
Attestation : Carte SST
Actualisation : Tous les 24 mois
Accessibilité : Si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre responsable Sandrine ASSELIN : formation@udsp50.fr
Tarifs : 100€ (individuel)

Moyens Pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson)..
Intervenant : 1 Formateur SAPEUR-POMPIER certifié INRS et recyclé.
Modalités d'évaluation: certificative (conforme à l'INRS). Participer à l'ensemble de la session, réaliser tous les gestes lors des phases d'apprentissage pratique. Mise en situation. Une grille de suivi individuelle est renseignée tout au long de la formation par le formateur.

Planification

Intra-entreprise / Inter-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques..)

Dates consultables sur demande:
formation@udsp50.fr

Documentation

Chaque participant reçoit :
1 aide mémoire SST de l'INRS
1 carte SST à jour
1 attestation de fin de formation

Objectifs

Le maintien et l'actualisation des compétences a pour but de permettre aux sauveteurs secouristes du travail de conserver et de mettre à jour leurs compétences telles que définies dans le référentiel de formation de l'INRS.

Programme

Domaine de compétence n°1

Intervenir face à une situation d'accident du travail

1- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
Rappel sur le cadre juridique du rôle du SST

2- Protéger de façon adaptée

3- Examiner la victime

Rechercher, reconnaître les signes et prioriser les actions à réaliser

4- Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime

5 - Secourir la victime de manière appropriée

Choisir à l'issue de l'examen les actions à effectuer

Réaliser les actions choisies en respectant la conduite à tenir
Surveiller

Domaine de compétence n°2

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

7 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

8 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Evaluation des compétences :

À partir d'une mise en situation d'accident du travail, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Le candidat répondra à un questionnaire simple portant sur ses compétences en matière de prévention.

UDSP50
4 Rue Belle Croix
50000 Saint-Lô
Horaires : 08 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00.
Téléphone : 02 33 05 83 90
Mail : formation@udsp50.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 25 50 00843 50 auprès du préfet de région de Basse-Normandie.

N° d'agrément préfectoral n° 2020.01

Inscription en ligne
<https://www.udsp50.fr>

